

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES
Le : 30/03/2023
Et
Publication ou notification du : sur le site internet de la commune
<http://limeux-berry.fr> le 31/03/2023

L'an 2023, le 27 Mars à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/03/2023.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, ROTINAT Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DELAGE Elodie à M. FAILLOT Benoit, M. RAYMOND Philippe à Mme MOREL Angélique

Absent(s) : M. PILORGET Franck



A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique

07-2023 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de maintenir les taux de l'année précédente et de voter les taux des taxes comme suit :

- Foncière Bâti : 27.89% (produit attendu : 38 823 €)
- Foncière Non Bâti : 19.82% (produit attendu : 10 049 €)
- Habitation : 12.45% (produit attendu : 3 784 €)
- CFE : 19.42% (produit attendu : 5 884 €)

Produit total attendu : 58 540 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/03/2023
Le Maire
Julien YVON



La secrétaire

MOREL Angélique
Abscuse de réception en préfecture
018-211801287-20230327-07-2023-DE
Date de réception préfecture : 30/03/2023